COMMUNIQUÉ DE PRESSE
A Mamoudzou, le 25 septembre 2023

Contact presse :
06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

L'ARS et le Rectorat poursuivent la campagne de rattrapage vaccinal en milieu scolaire à Mayotte

Début 2023, l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat de Mayotte lançaient, en collaboration avec la Réserve Sanitaire de Santé publique France, l'Association Mlezi Maore et la CSSM, une opération de rattrapage vaccinal en milieu scolaire.

Le 25 septembre 2023 marque la seconde phase de cette grande campagne. Les équipes de rattrapage vaccinal proposeront à l'ensemble des élèves de l'île un rattrapage des doses manquantes en vaccins contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche (DTPc), contre la rougeole-oreillons-rubéole (ROR) et, pour les élèves de plus de 11 ans, contre l'infection à papillomavirus (HPV).

Couverture vaccinale à Mayotte : des retards de vaccination, une faible immunisation

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte constatait, par l'enquête de couverture vaccinale à Mayotte menée en 2019, une situation alarmante : les statuts vaccinaux des enfants en âge d'être scolarisés au primaire et au collège sont largement insuffisants. Un constat d'autant plus inquiétant quand on sait que l'existence de groupes non immunisés constitue des foyers épidémiques potentiels dont les conséquences en termes de santé publique peuvent être importantes.

Suite à ces observations, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte décidait la mise en place, au premier semestre 2023, d'une campagne de rattrapage vaccinal afin de restaurer rapidement une couverture vaccinale suffisante pour assurer une protection optimale des populations.

Cette opération d'envergure s'inscrit – dans l'esprit du conseil national de la refondation en santé – dans un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires acteurs de la vaccination sur le territoire. L'objectif : proposer ensemble, par un projet conjoint, une solution concrète permettant de garantir, à terme, le maintien de ces taux à des chiffres suffisants.

Une première phase réussie : augmentation du taux de couverture vaccinale et bond de la vaccination contre HPV

Pendant 8 semaines, l'opération « collège » aura permis de relever la couverture vaccinale de l'ensemble des collégiens de Mayotte, mais également de proposer à ceux de plus de 11 ans la vaccination contre le papillomavirus, très peu réalisée à Mayotte jusque-là, malgré le poids très important des cancers induits par une infection à HPV sur le territoire.

Cette première phase aura permis de vacciner **17 193 enfants** sur les 23 collèges de l'île, et ainsi d'augmenter la couverture vaccinale de l'ensemble des collégiens. Celle-ci est finalement passée de 27,1% à 66,3% pour le DTPc et de 83,3% à 91,7% pour le ROR. La couverture vaccinale en 1ère dose de vaccin contre HPV parmi l'ensemble des collégiens inscrits à Mayotte est quant à elle montée à 46% en 8 semaines de campagne, là où elle était quasi-nulle auparavant ! À titre de comparaison, la couverture vaccinale des 15-18 ans contre HPV au niveau national est de 43,6%.

Au total, ce sont **28 942 doses vaccinales** qui ont été injectées :

- 11 713 doses DTPc, soit 67,5% des enfants vus ;
- 3 478 doses ROR, soit 20,1% des enfants vus ;
- 13 751 doses HPV (1ère dose), soit 79,3% des enfants vus.

À la rentrée 2023, la campagne se poursuit !

Le 25 septembre 2023 marque la seconde phase de cette campagne d'envergure. Les équipes de vaccination se présenteront dans tous les collèges de l'Académie de Mayotte d'ici mi-décembre 2023 afin d'effectuer la seconde dose du vaccin HPV auprès des collégiens ayant bénéficié d'une première dose début 2023. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la continuité des annonces du Président de la République en février 2023, appuyant la volonté de redoubler d'effort dans la lutte contre le papillomavirus.

Cette seconde phase permettra également de proposer, de nouveau, les vaccins inscrits dans le « calendrier vaccinal » français. Une opération d'autant plus importante dans le contexte actuel, la vaccination permettant de réduire le risque de maladies hydriques comme la poliomyélite.

Une consultation médicale d'évaluation du statut vaccinal sera proposée à tous les enfants. La signature de l'autorisation parentale sera nécessaire, de même que la présentation des carnets de santé : les établissements le rappelleront régulièrement aux parents et enfants.